

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 11 FEVRIER 2011**

Nombre de conseillers en exercice .....	19
Nombre de présents .....	14
Vote par procuration.....	5
Nombre de votants.....	19
Date de convocation du conseil municipal: le 05 février 2011	

L'an deux mil onze, le onze janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de RICHELIEU.  
La séance a été publique.

Étaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Arnaud SACCOMANDI, Jean-Yves DUBOIS, Françoise BRABAN, Yves LAMORRE, Frédérique JARDIN, Jean-Claude GARNIER, Laurent GOUIN, Philippe THIOT.

Absents excusés : Patrick BLANCHARD a donné procuration à Jean-Yves DUBOIS, Danièle MARTIN a donnée procuration à M. Michel AUBERT, Thierry DECORNIQUET a donné procuration à Laurent GOUIN, Jean-François MALECOT a donné procuration à Jacques DROUCHAUX et Patricia MLAKAR a donné procuration à Etienne MARTEGOUTTE.

Monsieur Etienne MARTEGOUTTE a été désigné comme secrétaire de séance.

**01-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 JANVIER 2011**

Monsieur DUBOIS demande si à l'avenir, nous ne pourrions pas intégrer les principaux échanges et commentaires des délibérations et des questions diverses au sein des compte- rendus.  
L'ensemble des conseillers municipaux valide cette proposition.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**02-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**  
**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

- DIA 2011/0001 : bâtiment et terrain cadastrés section AB n° 22, 304 et 306 d'une superficie de 917 m<sup>2</sup>, situés 34 route de Chinon.
- DIA 2011/0002 : terrain cadastré section A n° 775 d'une superficie de 1 028 m<sup>2</sup>, situé 8 rue Fontaine Mademoiselle.
- DIA 2011/0003 : bâtiment professionnel et terrain cadastrés section AC n°317, 355, 356 et 316 d'une superficie de 1.449 m<sup>2</sup>, situés 37 bis route de Loudun.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

**03-REGROUPEMENT SCOLAIRE, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES**  
**FONDS PARLEMENTAIRES**

De façon à alléger le plan de financements du regroupement scolaire et rendre le projet viable financièrement, la commune pourrait déposer un dossier de subvention au titre des fonds parlementaires. La réalisation de l'opération étant prévue sur 2 exercices, 2011 et 2012, la commune pourrait demander une somme de 100 000 €, moitié en 2011 et moitié en 2012. Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à effectuer cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre des fonds parlementaires d'un montant de 100 000 € pour le projet de regroupement scolaire.

#### **04-REGROUPEMENT SCOLAIRE, ETUDE ENERGETIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME**

La commune pourrait lancer une étude énergétique avec intégration des énergies renouvelables sur le projet de regroupement scolaire. Cela permettrait, d'une part de diminuer les coûts de fonctionnement du projet et d'autre part de, peut-être, bénéficier de subventions plus importantes au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le coût de cette étude est de 9 500 € HT et nous pourrions bénéficier d'une subvention de 40 à 50 % de l'ADEME.

Le Conseil Municipal doit autoriser cette dépense et autoriser M. le Maire à déposer la demande de subvention auprès de l'ADEME Centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à faire réaliser une étude énergétique avec intégration des énergies renouvelables et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME.

#### **05-MUR D'ENCEINTE, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC**

Nous venons de recevoir les premiers devis pour la restauration du mur d'enceinte, autour de la salle des fêtes. Lors de sa visite de ville en 2010, M. BLIN, le conservateur en chef des monuments historiques de la DRAC, nous avait indiqué que ces travaux étaient une des priorités et que la DRAC pourraient subventionner les dépenses à 50 %. Le coût, selon les premiers devis reçus est de 38 695 € HT, soit 46 279,22 € TTC. La subvention de la DRAC pourrait donc être de 19 347,50 €.

Cette dépense, si le Conseil Municipal le décide, sera inscrite au budget primitif 2011. Par contre, le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de la DRAC Centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de subvention pour la restauration du mur d'enceinte auprès de la DRAC Centre.

#### **06-MUR D'ENCEINTE, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS PARLEMENTAIRES**

Pour compléter le plan de financements pour la restauration du mur d'enceinte, la commune pourrait déposer un dossier de subvention au titre des fonds parlementaires pour un montant de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de subvention pour la restauration du mur d'enceinte au titre des fonds parlementaires.

### **07-RESTAURATION DES REGISTRES**

La commune de Richelieu doit restaurer quatre des registres d'état civil. Après consultation, c'est la société SEDI qui est la mieux placée. Le coût de cette restauration est de 2 437,64 € TTC. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 60 % de la dépense par les archives départementales, soit 1 222,89 €.

Le Conseil Municipal doit autoriser la dépense et autoriser M. le Maire à déposer le dossier de subvention auprès des archives départementales.

Il faut signaler que le taux de 60 % vient du fait que la population de Richelieu est passée sous le seuil de 2 000 habitants, sinon, le taux aurait été de 25 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'autoriser M. le Maire à restaurer les registres d'Etat Civil et à déposer une demande de subvention auprès des archives départementales

### **08-REAMENAGEMENT DU CARREFOUR DES QUINCONCES**

L'architecte paysagiste travaille actuellement sur le réaménagement du carrefour des Quinconces. Pour la réalisation, la commune pourrait bénéficier d'une aide financière au titre du reversement du produit des amendes de police.

Le montant maximal des travaux éligibles est de 45 000 €. Sur cette somme, la commune pourrait bénéficier d'une subvention d'un taux de 25 % minimal.

Le Conseil Municipal doit autoriser la dépense et autoriser M. le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Général qui est chargé de la redistribution du produit des amendes de police.

A ce jour, le montant exact de l'opération n'est pas connu mais il devrait l'être rapidement. Comme le dossier doit être déposé avant le 18 février 2011, la commune doit délibérer lors de ce Conseil Municipal.

La dépense sera ensuite intégrée au Budget Primitif lors de son vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du reversement des amendes de police.

### **09-ETUDE D'AMENAGEMENT DU SITE DE LA GARE**

Dans le cadre de la réalisation du PLU, les services de l'Etat ont mis en avant la nécessité de trouver des solutions d'aménagement pour le site de la gare.

Pour ce faire, la commune pourrait bénéficier d'une participation financière au titre du FNADT avec un taux de 50 % dans la limite d'un coup de l'étude plafonné à 50 000 €.

La dépense sera proposée au Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif. Par contre, le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de la Préfecture au titre du FNADT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FNADT pour la réalisation d'une étude d'aménagement du site de la gare.

## **10- SIGNATURE D'UN BAIL**

Depuis plusieurs années, la cuve à fioul du bar PMU est située dans le local des halles. La commune loue ce local au bar le PMU pour un montant de 100 € par an.

Il a été demandé au propriétaire et au locataire du PMU d'étudier une autre possibilité d'implantation de la cuve. Une solution devrait être trouvée pour 2012. Pour 2011, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer un bail de location avec le bar PMU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer un bail d'un an avec les exploitants du bar le PMU pour un montant de location annuelle de 100 €.

## **11- AUTORISATION DONNEE AU SIEIL**

Lorsque qu'ERDF réalise des travaux d'extension de réseaux sur le territoire communal, la commune règle le montant de ces travaux sans qu'elle puisse réaliser les contrôles nécessaires. En effet, seuls des techniciens spécialisés peuvent réaliser ces contrôles.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le SIEIL à verser le montant correspondant aux travaux à ERDF et la commune remboursera le SIEIL après contrôle et émission d'un rapport par ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser le SIEIL à verser la contribution due par la commune à ERDF dans le cadre de travaux sur le territoire de Richelieu et s'engage à rembourser cette somme sur présentation de justificatifs par le SIEIL.

## **12-DUREES D'AMORTISSEMENT DES RESEAUX D'ADDITION D'EAU**

Lors de sa délibération du 03/03/2005, le Conseil Municipal définit les durées d'amortissement pour un certain nombre d'investissements. A ce moment là, il avait été omis de définir la durée pour les réseaux d'adduction d'eau. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur une durée de 30 ans pour être en adéquation avec la durée d'amortissements définie pour les réseaux d'eaux usées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de définir à 30 ans la durée d'amortissement pour les réseaux d'adduction d'eau.

## **13-TARIFS POUR « L'ESPACE RICHELIEU » ET LE MUSEE POUR LA SAISON 2011**

En raison de l'exposition 'Richelieu à Richelieu », les tarifs du musée pourraient augmenter. Après échange avec les musées des beaux arts de Tours et d'Orléans, les tarifs pourraient être identiques pour les 3 expositions :

- 4 € l'entrée
- 2 € pour les groupes
- 2 € pour les personnes qui ont déjà visité un des deux autres sites

Pour l'Espace Richelieu, les tarifs restent inchangés :

- 4 € l'entrée
- 3.50 € pour les groupes

Visite combinée des deux sites :

- 7 €
- 5 € pour les groupes

De plus, après rencontre avec l'office du tourisme, il est proposé des tarifs préférentiels pour les personnes qui font simultanément la visite de ville et le musée ou la visite de ville et l'espace Richelieu ou les 3 sites. (voir feuille jointe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer les tarifs comme présentés précédemment.

#### **14-VISITEURS DE SCHAAFHEIM, VISITE DE L'ESPACE RICHELIEU**

Au mois de mai 2011, un groupe de visiteurs de Schaafheim va venir à Richelieu. Ils seront environ 80. Ils souhaiteraient visiter « l'espace Richelieu ». La responsable du jumelage souhaiterait la gratuité. Fait-on la gratuité ou un tarif très intéressant de l'ordre d'1 €.

- Décide d'offrir la gratuité pour les visiteurs de Schaafheim dans le cadre de leur visite à Richelieu au mois de mai 2011.

#### **15-CREATION D'UNE REGIE POUR LES CONCESSIONS DU CIMETIERE**

Actuellement, seule la Trésorerie Municipale est autorisée à encaisser le montant des concessions. Ce mode de fonctionnement oblige parfois les gens à revenir payer et cela empêche nos agents chargés du cimetière d'encaisser les montants dus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à créer une régie pour pouvoir encaisser le montant des concessions.

Le régisseur serait Aurélie Gasnier, la responsable du cimetière, et nous aurions 2 suppléants, Annie Delhomme et Pascal Richard, le policier municipal.

Les tarifs seraient les suivants (comme votés fin 2010) :

- concession pour 15 ans : 100 €
- concession pour 30 ans : 200 €
- concession pour 50 ans : 300 €

- Décide d'autoriser M. le Maire à créer une régie pour la vente des concessions au cimetière, comme défini précédemment.

#### **16-SURTAXE D'ASSAINISSEMENT ET ADMISSION EN NON VALEUR**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état des sommes versées à la commune par VEOLIA, au titre de la surtaxe d'assainissement pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 décembre 2010, soit 19 429,04 €.

Il fait également état des non valeurs dressées par VEOLIA pour les exercices antérieurs pour 5 563,56 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Décide l'admission en non valeurs précitées correspondant à :

- Pour les consommations, créances irrécouvrables : 2 965,83 €
- Pour les abonnements, créances irrécouvrables : 2 597,73 €.

- Décide d'ajourner la délibération dans l'attente d'informations complémentaires de Véolia.

## **17-RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES**

Les décrets ayant évolué, la commune doit délibérer sur les ratios promus-promouvables. Le Centre de gestion a défini les modalités et les orientations sur ce sujet, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les ratios proposés par le centre de gestion.

La définition de ces « ratios » permet à certains agents, qui remplissent les conditions, de pouvoir accéder à un grade supérieur, soit après la réussite d'un examen professionnel ou d'un concours, soit par promotion interne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer les ratios « promus-promouvables » comme le préconise le centre de gestion.

## **18-EXPOSITION « RICHELIEU A RICHELIEU », PROGRAMME D'ANIMATIONS**

Le programme des animations a été remis à tous les conseillers municipaux avec leur convocation.

Le programme est présenté par M. le Maire.

- Décide de valider le programme des animations prévues lors de l'exposition « Richelieu à Richelieu »

## **19-EXPOSITION « RICHELIEU A RICHELIEU », CHOIX DU TRANSPORTEUR POUR OEUVRES**

Après consultation de 3 transporteurs qualifiés pour le transport des œuvres qui seront exposées dans le cadre de l'exposition « Richelieu à Richelieu », c'est la société LP Arts qui est arrivée en tête. Le coût est de 22 093,76 € TTC.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le choix du transporteur.

- Décide de choisir la société LP Arts pour réaliser le transport des œuvres qui seront présentées lors de l'exposition « Richelieu à Richelieu ».

## **20-CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AU TERRAIN DE FOOTBALL**

Actuellement, le club de football n'a pas de « club house ». Un bâtiment, très simple en construction, serait essentiel, entre autre pour accueillir les équipes visiteuses dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi, ils ont demandé, par l'intermédiaire de leur président, si la commune pourrait envisager cette construction. Le coût prévisionnel est à de 80 000 € HT. Sur cette somme, le club apporterait la somme de 10 000 €.

La commune pourrait bénéficier de subventions de la ligue de football, du Conseil Régional, de fonds parlementaires et peut-être d'autres partenaires.

Pour réaliser les plans et déposer le permis de construire, M. Jean-Claude Garnier serait retenu pour apporter son concours.

La commune pourrait missionner rapidement le maître d'œuvre, déposer les dossiers de subventions et le Conseil Municipal validera les travaux et le montant de la dépense lors du vote du budget primitif.

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer l'ensemble des dossiers de subvention auprès des différents partenaires et décide de retenir M. Jean-Claude Garnier

comme maître d'œuvre pour la réalisation des plans et le dépôt du permis de construire.

## 21 -QUESTIONS DIVERSES

### **Poste d'ATSEM :**

Marie- Claude Bourguignon vient de réussir le concours d'ATSEM. Le poste étant déjà ouvert, le Conseil Municipal est d'accord pour la nommer à ce poste à partir de 1<sup>er</sup> mars.

### **Maison de retraite :**

Maître Gravel indique que le directeur souhaiterait la restructurer plutôt que de construire du neuf. Il y aurait tout de même la construction d'un nouveau bâtiment sur le site actuel. Le Conseil d'administration attend le rapport de l'étude qui a repris.

Dans tous les cas, il y aura une rencontre entre M. Novell et le CA de la maison de retraite.

### **Défibrillateurs :**

M. Novelli présente l'opération lancée en partenariat avec le crédit agricole qui vise à doter chaque commune du canton d'un défibrillateur.

Après échange, le Conseil Municipal pense qu'il serait nécessaire que Richelieu participe à cette opération et qu'elle bénéficie du financement d'un autre défibrillateur pour qu'il y en ait un en permanence à la salle des fêtes et que l'autre soit à la piscine l'été et au stade le reste de l'année.

<b>Le Maire,</b>	Signature	<b>Les adjoints</b>	Signatures
Hervé NOVELLI		Michel AUBERT	
		Danièle MARTIN	
		Patricia MLAKAR	
		Alain GROLLAUD	
		Etienne MARTEGOUTTE	
<b>Les Conseillers Municipaux</b>			
Jacques DROUCHAUX		Yves LAMORRE	
Pierre GRAVEL		Frédérique JARDIN	
Arnaud SACCOMANDI		Jean-Claude GARNIER	
Jean-Yves DUBOIS		Laurent GOUIN	
Patrick BLANCHARD		Jean-François MALECOT	
Françoise BRABAN		Philippe THIOT	
Thierry DECORNIQUET			